

OBJET :

1. Débat d'orientations budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-huit heures dix minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Epina-sous-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de monsieur Damien ALLOUCH, Président du CCAS.

Etaient présents :

Monsieur ALLOUCH, Président du CCAS

Messieurs HEDJEM (Vice-président) - BENIDJER

Mesdames NEDAUD - MEVAA BEKOLO - THUAUD - ROSE

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents (es) excusé (es) :

Madame ROUFF

Messieurs PUJALS - VILLENEUVE

Date de la convocation

17 mars 2023

Date d'affichage :

05 avril 2023

Nombre de présents : 7

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 8

Etaient absents :

Madame BOURGEOIS et monsieur BRINIS

Séance du conseil d'administration du 23 mars 2023

n° 2023-03-04

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-trois mars à dix-huit heures dix minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Epina-sous-Sénart s'est réuni sur la convocation et la présidence de monsieur ALLOUCH Damien, Président du CCAS.

Les membres présents peuvent délibérer conformément à l'article R123-17 du Code de l'action sociale et des familles.

CCAS – Débat d'orientations budgétaires 2023

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Après avoir entendu le rapport de monsieur Damien ALLOUCH, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Le conseil d'administration,

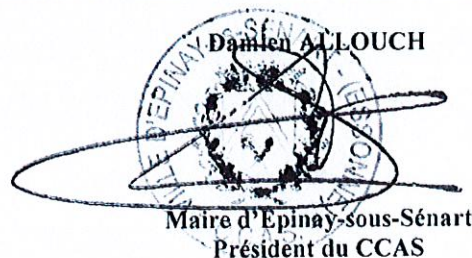
après en avoir délibéré à l'unanimité

Prend acte des orientations budgétaires pour l'exercice 2023 telles que définies dans le rapport joint en annexe de la présente délibération.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte : FAIT ET DELIBERE A EPINAY-SOUS-SENART, LE 23 MARS 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

accusé de réception en préfecture
091-269100483-20230323 délib 2023-03-04
date de télétransmission : 05/04/2023
date de publication : 05/04/2023


Maire d'Epina-sous-Sénart
Président du CCAS